Commune de Saint Clair sur Epte

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Pontoise – Canton de Vauréal

Séance du vendredi 21 novembre 2025

Date de la convocation 14 novembre 2025

Membres en exercice : 14

Présents : 10

Votants: 12

Secrétaire de séance :

Nadia DEBBAH

vingt et un novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christophe DEPONT,

Présents : Christophe DEPONT, Dominique COURTI, Fernand DUSSURE, Jean-Guy COLLURA, Sandra SOPHIYAIR, Nadia DEBBAH, Pascal PERRIN, Carole FAJOU, Evelyne MAILLARD, Angélique BENOIST

Représentés: Chantal TOUTTAIN représentée par Christophe DEPONT, Djamila COTTIN représentée par Sandra SOPHIYAIR

Excusés:

Absents: Nicolas GILBERT, Joël LEFEBVRE

Objet: DE_071_2025 - Modification des statuts de la CCVVS : articles 15.2 et 15.5 relatifs à la culture et au sport

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 5211-17 à L 5211-20 ;

VU les statuts de la communauté de communes Vexin Val de Seine ;

VU la délibération n°2025-068 du 23 septembre 2025 de la communauté de communes proposant des modifications les articles 15.2 et 15.5 des statuts de la façon suivante :

15.2 Culture
La Communauté de Communes exerce au titre de la compétence de la culture :
La création, l'aménagement, l'entretien, la gestion et la promotion d'équipements culturels d'intérêt communautaire ainsi que l'organisation d'évènements et de manifestations culturels à rayonnement intercommunal ;
La mise en œuvre de partenariats avec des acteurs publics, privés ou associatifs du secteur culturel en vue de favoriser l'accès à la culture et de développer l'offre culturelle sur le territoire ;
L'adhésion et la participation à des syndicats mixtes, associations ou réseaux culturels concourant à la réalisation des objectifs communautaires, ainsi que la représentation de la communauté de communes auprès de ces structures ;

Date de transmission de l'acte: 28/11/2025
Date de reception de l'AR: 28/11/2025

095-219505419-DE_071_2025-DE
A G E D I

La recherche, la mobilisation et la gestion de financements extérieurs (subventions, mécénat, partenariats) destinés à soutenir les projets culturels d'intérêt communautaire.

15.5 Sport

La Communauté de Communes est compétente pour :

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

Sont d'intérêt communautaire les équipements sportifs propriété de la CCVVS.

La Communauté de Communes peut mener des actions en faveur du sport.

Considérant que conformément à l'article L 5211-17 du CGCT les communes ont trois mois pour statuer sur cette proposition ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE les modifications proposées par le conseil communautaire

Fait et délibéré les, jour, mois, et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Le Maire, Christophe DEPONT

Date de transmission de l'acte: 28/11/2025
Date de reception de l'AR: 28/11/2025

095-219505419-DE_071_2025-DE
A G E D I